

Objet : Finances - Régie à autonomie financière « Restaurant de la Halle Olympique » - Nomination du Directeur de la Régie

Le Président de la Communauté d'Agglomération Arlysère,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article L.1412-1 et L.1412-2 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoyant la possibilité pour un EPCI de créer un Régie à autonomie financière,

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 24/06/2021 actant de la création d'une Régie dotée de l'autonomie financière « Restaurant de la Halle Olympique », approuvant les statuts de la régie, approuvant la désignation des membres du Conseil d'exploitation et mandatant le Président pour nommer le Directeur de la régie,

Vu la décision n°2021-087 nommant Olivier JOLY en tant que Directeur de la Régie à autonomie financière « Restaurant de la Halle Olympique »,

Considérant la nécessité de régulariser la procédure de nomination des Directeurs des Régies à autonomie financière de l'Agglomération, conformément à l'article L.2221-10 du CGCT,

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 2 février 2023 approuvant la nomination d'Olivier JOLY en tant que Directeur de la Régie dotée de l'autonomie financière « Restaurant de la Halle Olympique »,

Arrête

Article 1 : La décision n°2021-087 est abrogée.

Article 2 : Olivier JOLY est nommé comme Directeur de la Régie à autonomie financière « Restaurant de la Halle Olympique » à compter du 1^{er} janvier 2023.

Article 2 : Le présent arrêté sera inscrit au registre des arrêtés, transmis au représentant de l'Etat, au trésorier de la Communauté d'Agglomération Arlysère, affiché et notifié à l'intéressé.

Article 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Grenoble, 2 place Verdun - 38 000 Grenoble et par la voie de l'application « Télérecours citoyen » sur le site www.telerecours.fr, dans un délai de 2 mois à compter de sa notification.

Fait à Albertville, le 3 février 2023

Le Président
Franck LOMBARD

Notification reçue le :

Signature

